

AIDE-MÉMOIRE MESURES D'URGENCE AU CHANTIER

Pour les chantiers dans des installations déjà existantes où le client possède déjà un plan des mesures d'urgence, prendre ce dernier.

Table des matières

1. Organisation des mesures d'urgence	1
1.1 Objectif du plan de mesures d'urgence	1
1.2 Définition des situations d'urgence	1
1.3	2
Liste des équipements d'urgence.....	2
2. Rôle et responsabilités des intervenants	3
2.1 Le chef travaux.....	3
2.2 L'entrepreneur	3
2.3 La personne désignée par l'entrepreneur.....	3
2.4 Le conseiller sécurité ou le représentant du chef travaux.....	3
2.5 La Sécurité industrielle lorsqu'applicable.....	4
3. Moyens de communication	5
3.1 Schéma de communication pour appel de détresse.....	5
3.2 Liste des numéros d'urgence des Centres de Téléconduite.....	5
4. Évacuation.....	7
4.1 Lieux de rassemblement des travailleurs	7
4.2 Procédure d'évacuation générale	7
4.3 Évaluation des simulations et des cas réels d'évacuation d'urgence	7
4.4 Formation du personnel.....	8
4.5 Définition des codes d'alerte chantier.....	8
5. Liste des numéros de téléphone utiles	9
6. Liste des numéros de téléphone des entrepreneurs et Hydro-Québec ...	10
7. Formulaire à compléter suite au post mortem d'un exercice d'urgence (EQ-6040-GU01/F2)	11
8. Organigramme des mesures d'urgence.....	13

1. Organisation des mesures d'urgence

1.1 Objectif du plan de mesures d'urgence

La santé et la sécurité des personnes doivent être prioritaires dans l'application de ce plan d'intervention.

Le maître d'œuvre doit faire en sorte d'assurer en tout temps la protection des installations et la continuité des services essentiels.

En cas d'événement grave où le sinistre touche les installations, le maître d'œuvre sur le chantier doit assurer la maîtrise des interventions et des initiateurs pour contrôler la situation en tout temps et cela jusqu'à la limite de ses responsabilités.

Le plan des mesures d'urgence a pour objectifs de :

- protéger la santé et l'intégrité physique des personnes;
- protéger les installations et assurer la continuité des services essentiels;
- contrôler les effets du sinistre et y mettre fin le plus rapidement possible;
- obtenir des secours de l'extérieur en cas de dépassement des moyens de lutte locaux;
- évacuer le site si nécessaire;
- assurer le retour à la normale.

1.2 Définition des situations d'urgence

Nous énumérons ci-après, de façon non limitative, les situations qui pourraient nécessiter de référer au plan des mesures d'urgence :

- Lorsque que l'exploitant déclenche l'alarme du plan d'urgence;
- Accidents graves (de travail, aérien, routier, sous terrain etc.);
- Sauvetage en espace clos et difficiles d'accès;
- Coupures importantes des services d'électricité, d'eau potable, etc.;
- Incendie important dans les installations temporaires ou permanentes ou feu de forêt;
- Épidémie, intoxication alimentaire;
- Déversement accidentel de contaminants et/ou produits toxiques (environnement);
- Catastrophes naturelles (verglas, foudre, tornades, tremblements de terre, etc.);
- Bris d'ouvrage de retenue ou déviation des eaux (lorsque applicable);
- Inondation d'une partie d'une installation;
- Appel à la bombe ou colis suspect;

- Personnes disparues.

1.3 Liste des équipements d'urgence

Équipements	Quantité	Emplacement
Extincteurs		
Trousses de premiers soins		
Douches oculaires		
Civières		
Listes de secouristes		
Alarme d'évacuation générale		
Autres :		

2. Rôle et responsabilités des intervenants

2.1 Le chef travaux

- Désigne une personne responsable du décompte des travailleurs de HQE et HQTE ou HQP;
- Désigne une personne responsable de l'application du plan des mesures d'urgence;
- Pour les installations de TransÉnergie, mettre en application l'encadrement # TET-SEC-N-0030 «Appel de détresse dans une installation de transport»;
- Reçoit les résultats du décompte par la personne désignée;
- Vérifie les présences avec les données d'entrée et de sortie recueillies à partir de la personne responsable du contrôle d'accès au poste;
- Participe à l'application du plan de mesure d'urgence de l'installation.

2.2 L'entrepreneur

- Désigne une personne responsable et un substitut pour le décompte de ses travailleurs et sous-traitants;
- Pour les installations de TransÉnergie, mettre en application l'encadrement # TET-SEC-N-0030 «Appel de détresse dans une installation de transport»;
- Participe à l'application du plan de mesure d'urgence de l'installation.

2.3 La personne désignée par l'entrepreneur

- Fait le décompte des travailleurs de l'entrepreneur et de ses sous-traitants;
- Participe à l'application du plan de mesure d'urgence de l'installation.

2.4 Le conseiller sécurité ou le représentant du chef travaux

- Fait le décompte des travailleurs HQE et de HQTE ou HQP;
- Fait cesser toute communication radio n'ayant aucun rapport à la situation nécessitant l'évacuation;
- Mobilise les véhicules ou autres moyens de transport;
- Mobilise tout autre équipement nécessaire, selon le cas;
- Tient un journal des opérations en détail;
- S'assure uniquement de la présence du personnel indispensable aux opérations d'urgence;
- Participe à l'évaluation de la simulation ou du cas réel d'évacuation d'urgence;
- Participe à l'application du plan de mesure d'urgence de l'installation.

2.5 La Sécurité industrielle lorsqu'appllicable

- Remet les données d'entrée et de sortie des personnes présentes sur le chantier au chef travaux ou au surveillant principal HQ.

3. Moyens de communication

3.1 Schéma de communication pour appel de détresse

Pour les installations de TransÉnergie, se référer au schéma «Démarche des intervenants lors d'un appel de détresse dans une installation» de l'encadrement # TET-SEC-N-0030

3.2 Liste des numéros d'urgence des Centres de Téléconduite

CT	Baie-Comeau	Chicoutimi	Montréal	Québec	St-Jérôme	Trois-Rivières	Rouyn-Noranda
Hydro	0-600-4011	0-500-3011	0-289-3366 0-879-4500	0-721-5444	0-400-3099	0-252-2510	0-911
Externe	(418) 294-4011	1-866 969-0929	(514) 289-3366 1-877 339-4500	(418) 624-5444 1-866 772-3436	(450) 431-3099 1-866 431-3099	(819) 694-2510 1-866 302-2510	1-866 764-5017
Radio mobile	Mayday	Radio modèle Ranger composez :* 3011 Radio modèle CDM 1250 de Motorola composez : A3011	Mayday	Mayday	Mayday	Mayday	Mayday

Liste des numéros d'urgence des Centres d'appels pour les installations du territoire de la Baie-James

Centre d'appels d'urgence	Postes du territoire de la Baie-James
Hydro	0-911
Externe	1-866-259-4911
Radio mobile	*0-911

4. Évacuation

4.1 Lieux de rassemblement des travailleurs

1^{er} lieu de rassemblement (point A): _____

2^{ième} lieu de rassemblement (point B) : _____

4.2 Procédure d'évacuation générale

Dès qu'une situation d'urgence telle que celles décrites à la section 1 nécessite l'application de mesures d'urgences, le chef travaux ou son délégué sur le site doit coordonner les opérations suivantes :

- Pour les installations de TransÉnergie, mettre en application l'encadrement # TET-SEC-N-0030 «Appel de détresse dans une installation de transport»;
- Rassembler les travailleurs au lieu prévu;
- Faire le décompte des travailleurs;
- Faire cesser toute communication radio n'ayant aucun rapport à la situation nécessitant l'évacuation;
- Mobiliser les véhicules ou autres moyens de transport;
- Mobiliser tout autre équipement nécessaire, selon le cas;
- Tenir un journal des opérations en détail;
- S'assurer uniquement de la présence du personnel indispensable;
- Demander l'aide de la Direction de la sécurité civile si l'événement dépasse son contrôle.

4.3 Évaluation des simulations et des cas réels d'évacuation d'urgence

Selon le [Règlement sur la santé et la sécurité du travail](#) (section IV), tous les établissements, sans exception, doivent mettre en place un plan d'évacuation en cas d'urgence et tenir annuellement des exercices d'évacuation et de sauvetage adaptés aux risques présents.

L'élaboration d'un plan d'intervention détaillé d'urgence permet dans une large mesure de prévenir les désastres. Toutefois, il est difficile de prévoir tous les problèmes qui peuvent survenir à moins de mettre à l'essai le plan d'intervention. Les exercices et les simulations peuvent servir pour répéter la totalité ou une partie importante de ce plan (telle que l'évacuation des lieux). Immédiatement après un exercice ou une simulation, ou à la suite d'une situation d'urgence, une révision approfondie du PMU permettra de relever les aspects du plan qui doivent être modifiés.

La responsabilité finale d'évaluer les simulations et les cas réels d'évacuation d'urgence est donnée au client (HQTE ou HQP).

Hydro-Québec Équipement se doit de partager ses commentaires et recommandations et recueillir le rapport final du client (HQTE ou HQP) suite au post mortem.

HQE est responsable d'évaluer et de documenter les simulations d'urgence sous sa responsabilité c'est-à-dire les pratiques de sauvetage en espace clos (si applicable). Remplir le Formulaire – Post Mortem – Simulation d'Urgence.

Un exercice général annuel permettra de conserver un haut niveau de compétence.

4.4 Formation du personnel

Définir les formations requises :

Exemple : Formation sur le matériel Incendie (extincteur, boyaux etc..)

4.5 Définition des codes d'alerte chantier

Code d'alerte	Signification

5. Liste des numéros de téléphone utiles

Titre	Nom	Numéros
Chef de service infrastructure et services communs :		Tél. : Cell. :
Responsable sécurité au travail :		Tél. : Cell. :
Santé HQ		Tél. : Cell. :
Responsable Communication Municipalité		Tél. : Cell. :

Centre de santé régional (urgence)	Tél. :
Sécurité Industrielle HQ (urgence)	Tél. :
Environnement	Tél. :
CSST	Tél. :
SOPFEU	Tél. :
Incendie et Sûreté	Tél. :
Sûreté du Québec (urgence 24 h)	Tél. :
Centre d'exploitation régional HQ (CER)	Tél. :
Réseau de distribution (14,4 kV) HQ - Pannes électriques	Tél. :

Nom de la compagnie	Numéros
Hélicoptères	
	Tél. :
	Tél. :
Avions	
	Tél. :
	Tél. :

Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie Tél. :
Centre national de veille de la sécurité publique du Québec
(Urgence 24h Québec) Tél. :

6. Liste des numéros de téléphone des entrepreneurs et Hydro-Québec

(24 hrs)

INTERVENANTS HYDRO-QUÉBEC	TÉLÉPHONES
Hydro Québec TransÉnergie ou Production	Nom : Cellulaire :
Hydro Québec Véhicules	Nom : Cellulaire :
	Nom : Cellulaire :
	Nom : Cellulaire :
Santé Hydro Québec	Nom : Cellulaire :
Sécurité Industrielle Hydro-Québec	Nom : Cellulaire :
Sécurité au travail Hydro-Québec	Nom : Cellulaire :

Entrepreneurs	Téléphones
	Tél. : Cell. :
	Tél. : Cell. :
	Tél. : Cell. :

7. Formulaire à compléter suite au post mortem d'un exercice d'urgence (EQ-6040-GU01/F2)

Date : _____ Nom et emplacement du chantier : _____

Cocher la case applicable : Exercice/simulation Situation réelle

Nature de la situation : _____

Noms des participants : _____

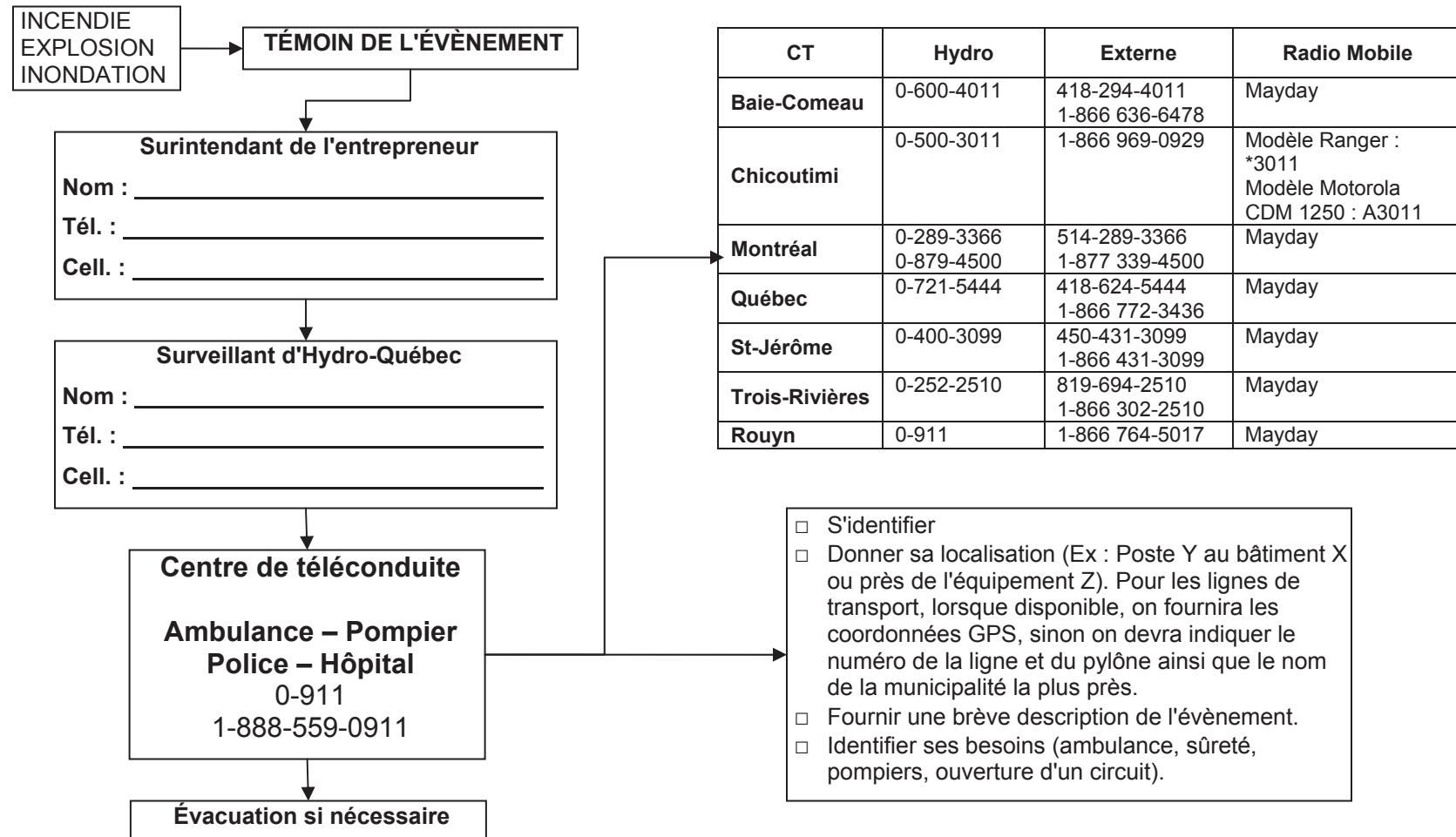
Description de l'événement : _____

OBSERVATIONS OU RECOMMANDATIONS

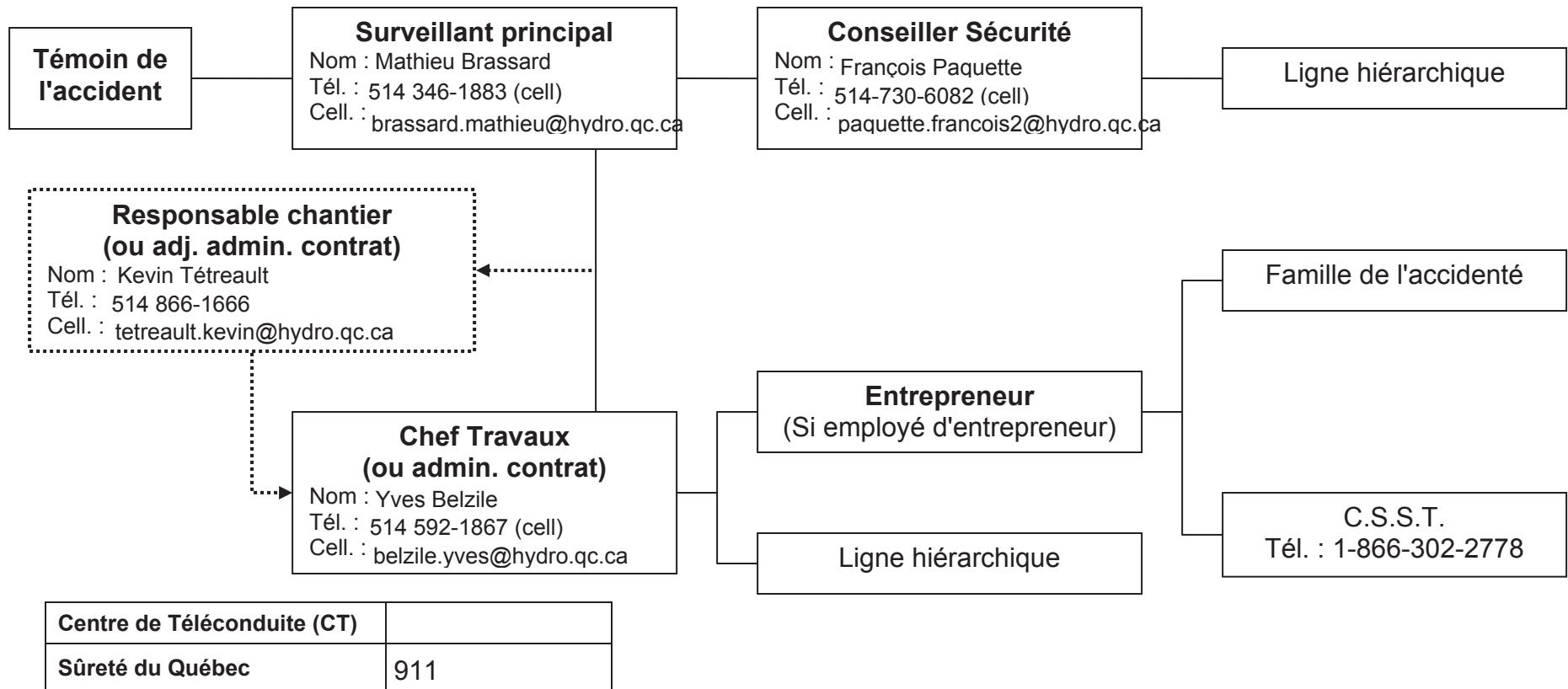
Observation (OBS), Demande d'Action Corrective (DAC) ou d'Action Préventive (DAP)	Observation ou Recommandation	Responsable/ Provenance de OBS, DAC ou la DAP	Échéance	Réalisation

Rapport émis par : _____

8. Organigramme des mesures d'urgence



Communications suite à un accident grave



Pylônes	Case	Accès	Latitude NAD 83 Lire degré- minutes- secondes	Longitude NAD 83 Lire degré- minutes- secondes
1001	1	Poste St-Césaire, 751 rte 112	45°24'44 "	72°59-27"
1002	1	idem	Idem	Idem
1003	1	Idem	Idem	Idem
1004	1	Idem	Idem	Idem
1	1	idem	Idem	idem
2 3,4,5,6 7	1 2 3	BA3, côté du # 135 rg du Haut Rivière sud, St-Césaire	45°24'14"	73°00'03"
8, 9	3	BA8, #182 rg du Haut de la Rivière sud, St-Césaire	45°23'06"	72°59'30"
10 @ 11	4	BA11, #192 rg du Haut de la Rivière sud, St-Césaire	45°22'41"	72°59'28"
12 @ 15	4	BA14,#196 rg du Haut de la Rivière sud, St-Césaire	45°22'27"	72°59'22"
108 et 109	4	Idem	Idem	Idem
16 et 17	5	rg Casimir à 500m du rg Haut Riviere sud , St-Césaire.	45°21'49"	72°58'49"
18	5	BA18, rg St-Charles à 900m du rg H. Rivière sud, St-Césaire	45°21'24"	72°58'48"
19, 20, 21 22	6 7	Idem	45°21'20"	72°58'43"
23 @ 25	7	BA24, 25m à ouest du # 88 rg St- Charles,Ange-Gardien	45°21'03"	72°58'18"
26, 27, 28 29	8 9	BA29, 182 rg St-Charles, Ange- Gardien	45°20'26"	72°57'26"
30 et 31	9	BA31, 236 rg St-Charles, Ange- Gardien	45°20'10"	72°57'02"
32	10	BA32, #838 Rte 235, Ange-Gardien	45°19'20"	72°56'55"
33, 34 35, 36, 37, 38	10 11 11	50m au sud # 871 Rte 235, Ange- Gardien	45°19'09"	72°56'58"
39 et 40	12	BA39, #424 rg St-Charles, Ange- Gardien	45°19'03"	72°55'28"
41 et 42	13	150m à l'est du # 425 Magenta, Farnham	45°17'46"	72°56'06"
43, 44, 45 46, 47, 48 49, 50	13 14 15	100m au sud #400 ch. De La Rive Sud, Farnham	47°17'38"	72°56'09"

51 et 52	15	BA52,100m à l'est # 2020 Curé Godbout, Farnham	45°16'22"	72°55'58"
53, 54, 55	16	Rte 104, 550m à l'est ch. Boulais, Farnham	45°15'53"	72°56'10"
56, 57, 58, 59 60	17 17 18	150m au sud du # 102 ch. Boulais, Farnham Idem	45°15'19"	72°56'28"
61 62, 63, 64 65	18 19 20	BA61 et 62, dans le coude du chemin du Golf, Farnham	45°14'35"	72°56'51"
65, 66	20	BA67, Rg Audette à 800m du Ch. Boulais, Farnham	45°13'28"	72°56'23"
67 68, 69, 70	20 21	Rg de L'Église nord coin Ch. Gingras, St-Ignace-de-Standbridge	45°12'33"	72°57'50"
71, 72, 73	22	BA72, #1770 5 ^{ième} Rang nord, St-Ignace-de-Standbridge	45°12'34"	72°57'50"
74, 75, 76, 77	23 23	BA 74, chemin Durocher, St-Ignace-de-Standbridge Sous ligne existante.	45°12'11"	72°57'13"
78, 79, 80	24	BA78, côté sud ferme # 987 rg de l'Église n. St-Ignace-de-Standbridge	45°11'09"	72°56'45"
81, 82, 83 84	25 26	100m à l'est du # 762 ch. St-Ignace, St-Ignace-de-Standbridge	45°10'16"	72°57'12"
85, 86 87, 88	26 27	200m à l'ouest #592 rg de l'Église sud, St-Ignace-de-Standbridge	45°09'46"	72°57'12"
89 90, 91, 92 94	27 28 29	BA91, Voisin # 256 de Riceburg, Canton St-Ignace de Standbridge	45°08'00"	72°57'14"
95, 113 122, 123, 124	29 29 29	BA95, côté Est du # 92 de Riceburg, Bedford ET Poste Bedford 152, de Riceburg, Bedford	45°08'00"	72°57'32"
96	29		45°08'01"	72°57'45"